

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
maires

Seurre, le 06/05/2021

Objet : Lettre d'information sur les métabolites

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Vous avez pu remarquer que les récentes analyses de l'eau mentionnaient la présence de métabolites dans l'eau. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ARS a pour obligation d'intégrer leur recherche dans les analyses courantes.

Vous trouverez ci-dessous quelques explications techniques sur ces molécules :

- **Qu'est-ce qu'un métabolite ?**

Un pesticide va, au cours de sa vie, se dégrader en plusieurs autres molécules, que l'on appelle les métabolites.

- **Pourquoi recherche-t-on les métabolites ?**

Il s'agit d'une directive européenne qui a été transcrite en droit français dans le Code de la santé publique.

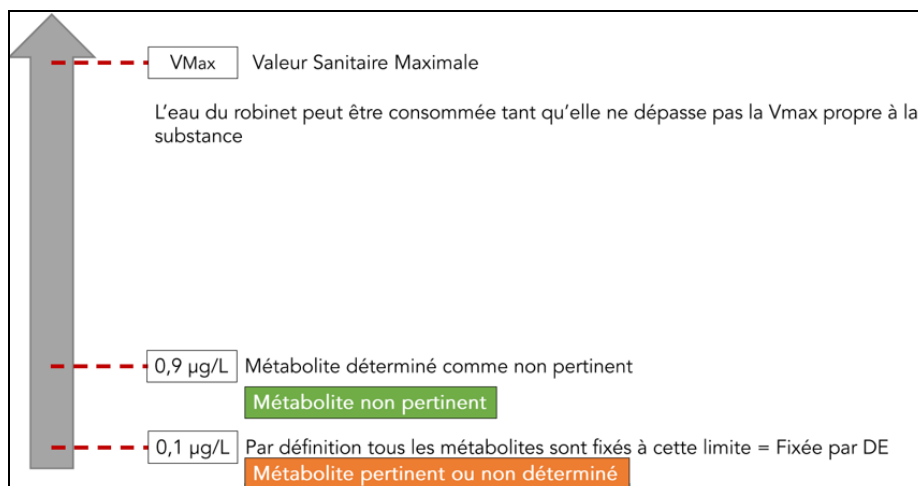
- **L'eau est-elle non potable en présence de métabolites ?**

Le caractère potable de l'eau n'est pas remis en question tant que les seuils sanitaires ne sont pas dépassés (Vmax).

Pour chaque métabolite, des valeurs de référence sont fixées selon s'il est dit « pertinent » ou non. Ces valeurs seuils sont basses afin de pouvoir alerter sur la dégradation de la qualité de l'eau.

Pour chaque métabolite, une valeur sanitaire maximale est déterminée, au-dessous de laquelle l'eau reste consommable.

On a donc les seuils suivants :



Quelques exemples de valeurs limites pour des métabolites du permètre syndical :

- *ESA métolachlore :*
Limite : 0,1 µg/L
Valeur sanitaire maximale : 510 µg/L
- *OXA métolachlore :*
Limite : 0,1 µg/L
Valeur sanitaire maximale : 510 µg/L
- *ESA métazachlore :*
Limite : 0,9 µg/L
Valeur sanitaire maximale : 240 µg/L
- *OXA métolachlore :*
Limite : 0,9 µg/L
Valeur sanitaire maximale : 240 µg/L

Le syndicat et son délégué s'assurent de la potabilité de l'eau distribuée. Le syndicat a ainsi engagé des discussions avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs locaux dans le but de modifier les pratiques agricoles. Ceci pourrait permettre d'éviter l'ultime recours qui serait d'installer des stations de traitement par charbon actif, très coûteuses.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Sébastien BELORGEY

Bien à vous

